

Arrêté N° 2024-185

La Présidente de l'Université Lyon 2,

Vu le Code de l'éducation et notamment les articles L712-2 et R335-5,
Vu le Code du travail, et notamment les articles L6411-1, L6412-3, R6412-1 à -6,
D6412-6 et suivant.

Arrête :

Article 1 : Le jury de validation des acquis de l'expérience relatif à « la licence professionnelle Logistique et pilotage des flux Parcours Logistique Globale », est constitué conformément au tableau joint au présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté prend effet à sa date de signature.

Fait à Lyon, le 23/05/2024

La Présidente,
Nathalie DOMPNIER



Licence Professionnelle Logistique et Pilotage Des Flux
Parcours Logistique Globale

CP VAE	Président.e de jury	Enseignant.e.s	Professionnel.le.s
VAE	OUZROUT Yacine PU	MOALLA Néjib PU BENTAHA Mohand-Lounes MCF	DONDAINAS Maryse La Poste CHAMPETIER DE RIBES Marion Valeo

Annexe arrêté n°2024-185